VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 4 JUIN 1919 — No. 28

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
A[illegible] AUVIN
[illegible]EUR

Toutes com[illegible] concernant le journal ou l'[illegible] devront être adressées :

Le [illegible]ba
42 AVENUE [illegible]NCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

COUPS DE PLUME

Au moment où nous écrivons ces lignes, la grève dont nous souffrons depuis quelques semaines semble être sur le point de se régler.

Ça n'est sûrement pas trop tôt.

Tout optimistes que nous voulions être cependant, nous ne croyons pas ce règlement final à moins que de tous côtés l'on revienne aux principes chrétiens qui seuls peuvent donner au monde une paix durable.

La bête fauve peut à un certain moment par instinct de conservation, retirer ses griffes, mais cette action de sa part ne veut pas nécessairement dire qu'elle se croit vaincue et qu'elle ne veut plus continuer la bataille.

N'oublions pas que les bêtes fauves se trouvent actuellement autant chez le capitaliste que chez le travailleur.

Ce sont ces bêtes fauves, capitalistes avares, accapareurs, cruels et grappins; travailleurs nihilistes, anarchistes, bolchevistes qui chacun dans leur sphères, à cause de la dureté de leur coeur et la froideur de leur âme, sont la cause de tous nos maux, empêchent la bonne entente entre le capital et le travail, et font souffrir nos bonnes et tranquilles populations.

Nous voulons bien être dans l'erreur mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que ces soulèvements qui depuis quelques temps se sont faits avec plus ou moins de violence dans différentes parties du Canada, des Etats-Unis et d'ailleurs sur la grande mer du monde, ne sont que les présages d'une tempête plus terrible et plus furieuse, à moins que l'humanité, redevenue plus sage, plus juste, moins avide et moins orgueilleuse, plus croyante et moins matérialiste, reconnaise franchement et humblement que depuis des années elle a fait fausse route en s'éloignant toujours avec une folle ardeur sans cesse grandissante, de l'unique phare du salut, de l'Eglise, dépositaire et gardienne de la doctrine divine.

L'ordre ne saurait vivre dans le désordre; la vraie fraternité ne saurait fleurir au milieu de l'égoisme individuel; les rapports entre les individus, les sociétés se briseront s'ils ne sont reliés par les liens de la charité; les appétits iront toujours en augmentant s'ils ne sont retenus dans les digues de la morale et de la saine raison; notre société sera engloutie dans le cataclysme si chacun de nous ne se rend pas compte qu'il a un prochain et que ce prochain a des droits et des devoirs aussi sacrés que les siens.

* * *

Il semble bien malheureusement que nous n'avons pas jusqu'ici compris ces vérités et de plus en plus le monde semble vouloir se rebeller contre les règlements de l'ordre établis de toute éternité par le Divin Créateur de l'univers.

La fièvre de l'or s'est emparée d'une grande partie de l'humanité.

A l'ancien code qui jugeait de la valeur d'un citoyen par ses vertus morales ou intellectuelles, on a substitué le code de la piastre.

La valeur d'un homme, surtout en Amérique, se mesure aujourd'hui d'après la grosseur de sa bourse.

La musique, les lettres, la peinture, tout ce qui s'appelait dans le passé art, poésie, littérature vaut aujourd'hui ce que cela se vend ou ce que cela peut produire en pièces sonnantes.

La *Jazz Music* a remplacé les grands classiques, les histoires abracadabrantes des magazines ont succédé aux oeuvres grandioses des grands maîtres de la littérature et de la poésie tout simplement par ce qu'elles rapportent de plus gros sous.

Un trop grand nombre de nos financiers et de nos industriels sont devenus des vautours aux serres cruelles; nos hommes d'Etat sont devenus la proie des faiseurs parcequ'ils se sont écartés du chemin ombragé des grands principes religieux qui seuls offrent la sécurité,

En face de cela le travailleur, pétri des mêmes idées et de la même doctrine, poussé par l'enseignement moderne vers les chemins du luxe et de la jouissance, pressuré par les agglomérations des accapapeurs et des trusts de tout genre, a senti ses appétits se développer au delà des saines limites, il a voulu lui aussi jouir plus et travailler moins, l'envie est entrée dans son coeur et quand il a vu le mauvais riche se prélasser béatement sur son monçeau d'or tandis que lui souffrait de la faim, il s'est révolté.

Et l'on s'étonne!

* * * *

Le travailleur veut aujourd'hui son pain de tous les jours à un prix qui lui en donne la possession sans être obligé de se couvrir de dettes.

Il veut un salaire qui lui permette de donner à sa famille la nourriture et les vêtements nécessaires.

Il veut un montant suffisant pour payer son loyer ou sa propriété, ses taxes, l'instruction de ses enfants, et une assurance pour les mauvais jours.

C'est son droit.

De son côté le capitaliste a droit à son travail honnête et proportionné à la rémunération qu'il donne.

Nous croyons que dans le cas particulier de Winnipeg, la majorité des capitalistes et des travailleurs veut la paix et l'échange de traitements réciproques justes et honnêtes.

Mais dans les deux camps il y a l'élément injuste et malhonnête qui souffle sur les cendres chaudes et attise continuellement le feu.

Les uns voudraient tout garder, les autres voudraient tout prendre.

Il faut donc une autorité qui soit de taille à imposer des conditions raisonnables et à rétablir l'ordre.

Cette autorité semble malheureusement manquer auctuellement.

Pourquoi?

Parce que depuis au delà d'un quart de siècle l'on a tout fait pour démolir la base de l'autorité vraie, la seule capable de faire loi, de maitriser les passions, de réduire les appétits, de régulariser les désirs, de coordonner les volontés, de faire comprendre à chacun la limite de ses droits et de ses devoirs, nous voulons dire, la religion.

Le monde devra y revenir s'il veut la paix et la concorde.

Plus on tardera à le reconnaitre, plus on cherchera à règler la question sociale par la seule force humaine, incroyante ou athée, moins on y arrivera et plus on constatera que la blessure au lieu de se guérir s'envenimera graduellement, ira sans cesse grandissante, de plus en plus mordante et finira si l'on n'y prend garde par être mortelle.

LA LECON DU PROCES HUMBERT

L'article suivant ne manque pas d'à propos même dans notre pays.

Nous en conseillons la lecture à nos amis.

Chacun pourra faire ses réflexions comme il l'entendra.

La révolution de la faim, est peut-être plus près qu'on ne veut le croire, même dans les pays qui proclament aujourd'hui la souveraineté de leurs richesses avec le plus de bruit et l'orgueil le plus sot.

L'adoration du veau d'or est le gage le plus certain de la décadence d'un peuple.

Quand la piastre aura pris la place du coeur, le matérialisme la place de l'âme, la personalité humaine la place de Dieu, la bête humaine ne sera pas loin de la révolte et le riche païen sera à la veille de se voir précipiter dans le gouffre qu'il aura rempli lui-même des instruments de sa torture :

La Bible compare le mauvais riche,—le riche païen—à un animal de proie qui, vautré sur les dépouilles de ses victimes, et la gueule ensanglantée de lambeaux de chair, crie, nuit et jour, entre deux coups de mâchoire : Affer! Affer! "Apporte! Apporte!" Nulle vituailles ne peut, en effet, apaiser son insatiable gloutonnerie. Plus il dévore, plus il a faim. Pourquoi l'image de ce fauve, jamais rassasié, obsède-t-elle ma mémoire, lorsque je considère les accusés traduits devant les juges que préside le colonel Masselin? Millionnaires tous les quatre, Lenoir, Desouches, Humbert, Ladoux, possédaient cette grande aisance qui, dans l'esprit du vulgaire, ouvre le ciel du bonheur parfait. Hélas! "Misère de l'homme!" comme dit Pascal. Malgré cette fortune, si enviée, qui mettait à la portée de leur main toutes les jouissances adéquates à la bassesse de leur coeur, pourquoi les inculpés ne se trouvaient-ils jamais assez pourvus et travaillaient-ils comme des pauvres, à grossir indéfiniment un trésor qui, déjà, suffisait à la catégorie de leur idéal? Cette recherche de l'argent illimité trahit à elle seule l'ignomie et l'inintelligence de l'homme que fouettent de tels désirs. L'expérience, cent fois, mille fois, renouvelée, de tous les plaisirs licites ou illicites, n'avait donc pas édifié les coupables sur la vanité de leurs convoitises et l'infinie détresse de leurs joies? Mais, non moins incapables de raisonnement que le fauve stupide qui encombre son repaire de plus de cadavres que son estomac ne peut en engloutir, les quatre conjurés franchissent la frontière, tendent la main, que dis-je, les deux mains à l'ennemi, et risquent pour la conquête d'un argent, à la fois criminel et superflu, la mort que ni les uns, ni les autres, ne voulurent affronter pour l'honneur de leur race et le salut de leur patrie.

Jamais la vilenie et la sottise professionnelle du mauvais riche ne me sont mieux apparues que dans cette infâme conjuration où toutes les énergies des accusés se tendent vers la possession d'un paradis vide. On reconnait bien là le genre d'hommes que les premiers Pères, saint Jean Chrysostôme, saint Basile, saint Grégoire de Naziange, saint Ambroise, etc., signalent et dénoncent parmi les patriciens de leur temps: chrétiens renégats, rebelles à l'Evangile, et punis de cette révolte par la banqueroute de leur intelligence et l'abjection de leur pensée. De quel nom les sigille l'Eglise? Elle les appelle les "avares". Sectateurs de Mammon, ces misérables esclaves adorent un dieu qui leur refuse toute faveur, mais qui, pour le service de son culte, autorise, encourage la trahison, le vol, tous les crimes.

L'ancienne société française avait entrepris de combattre et de discréditer le culte de l'argent en lui opposant le culte de l'honneur et la religion du devoir. Quel langage tient-elle à nos pères? La Constitution nationale dit à toutes les familles privées. Lorsque vous vous serez acquittés des obligations que la société domestique vous impose lorsque vous aurez acquis l'indépendance et la fortune par le travail, par l'ordre et par la probité; lorsque vous vous serez assuré une suffisante aisance pour n'avoir plus besoin des autres,—je vous déclarerai "nobles", et, ce faisant, je vous ouvrirai les services de l'Etat. Désormais capables de toutes les fonctions publiques, vous obtiendrez le grand honneur de servir l'Etat à vos frais. "La noblesse française dit Bonald, n'était pas, comme on le croit à tort, une caste fermée, mais un cénacle accessible à tous les citoyens." "Tout bisaïeul de noble, dit-il encore, est un roturier; tout aïeul de grand seigneur est un anobli." La noblesse draine le peuple, en aspire les parties les plus pures et les plus saines et les élève aux sommets sociaux.

Et comment s'acquiert la noblesse? Par les prouesses guerrières, par les services rendus à l'Etat, et par... l'argent. Oui, par l'argent! L'argent n'est-il point du "travail accumulé"?

Et remarquez la sagesse profonde de cette vieille charte française, issue des siècles et des moeurs. Il faut avoir obtenu l'indépendance que procurent les vertus de travail et l'ordre pour commander une troupe, ou—suivant la célèbre formule—pour "siéger sur les fleurs de lys", c'est-à-dire pour exercer une charge à la fortune, atteindre le sommet de la hiérarchie sociale, le noble ne doit plus gagner d'argent. A partir du jour où le plébéien probe et laborieux a forcé l'accès de la classe supérieure,—à partir de ce moment, la loi arrête son ascension vers la richesse. Barrière tutrice de l'ordre public! Sans elle, se déchainerait la ploutocratie; sans elle, sortant des ténèbres, se ruerait à l'assaut des honnêtes gens et conspirerait contre la patrie, la bande des Humbert et des Lenoir, jaloux, non de servir le peuple, mais de le ranconner; non de le défendre, mais de l'opprimer. De la conquête de l'argent la noblesse est à la fois la récompense et le terme.

Plus soucieux d'argent que d'honneur, certains bourgeois de l'ancien régime tentèrent de décliner un anoblissement qui limitait leur emprise sur la fortune publique. Dans son traité de la Noblesse, Charles Louandre cite un richissime marchand de boeufs du Pays d'Auche, Richard Grain d'Orge, que l'intendant de Normandie voulut en vain nantir d'un blason. Il fallait pourtant mettre la contrée à l'abri des accaparements que favoriserait la richesse outrée de cet avare. Quel parti prit le représentant du prince? Il dragonna l'herbager. La ferme de Richard Grain d'Orge du hospitaliser des garnisaires jusqu'au jour où la lassitude contraignit notre rustre à recevoir des lettres de noblesse qui, prohibant ses trafics, délivrèrent le pays de sa prépondérance. Hier, notre paysan était un ploutocrate; aujourd'hui, la noblesse le convertit en citoyen...

Incorporé parmi les fonctionnaires, le nouveau noble ne gagne plus d'argent. Prenons, par exemple, un magistrat du Parlement de Paris: combien touche-t-il? Le 3 août 1790, lorsque l'Assemblée Constituante voulut détruire l'organisme judiciaire, un conseiller à la Grand-Chambre—Duval d'Espréménil—prit la défense de son ordre. "Je payai ma charge, dit l'oraetur, 50,000 livres. Quels gages me sont alloués? 389 livres dix sols, sur lesquels il faut ôter 367 livres de capitation. Reste : 7 livres dix sols. Voilà tout ce que j'émarge pour mon office." Le magistrat "sert donc l'honneur." C'est à prix d'argent, sans doute, qu'il a conquis sa fonction. Mais, le but atteint, pour que l'instrument de la conquête ne devienne pas un idole, on le voue au mépris public. Dédain nécessaire! La nation qui adorerait l'argent ne seraitelle pas une cohue de misérables et de millionnaires? une multitude d'avides et d'avares? un peuple sans idéal?

Et maintenant, détruisez la noblesse, soit! Mais la marche des Argonautes vers la Toison d'Or n'étant plus contenue par les lois, peu à peu nous verrons se constituer une aristocratie d'argentiers, trafiquant, s'il le faut, de leur patrie comme les quatre accusés, vendant ses mines, ses forteresses, ses approvisionnements, son présent et son avenir, au rival le plus riche.—exacteurs sans foi, sans loi, sans frein moral ou religieux—traîtres, contre lesquels, un beau jour, la nation, à bout de patience, fera la révolution de la faim!...

Oscar HAVARD.

JUGE ET PROFESSEUR

(L'Evénement)

Le sénateur Ross, d'Halifax, a cru bon de profiter de l'absence du ministre de la justice (ancien professeur de droit civil), pour présenter de nouveau sa loi sur les juges.

Le seul article de la loi dont nous voulons parler est celui qui, allant plus loin que la loi Fitzpatrick sur l'incompatibilité de certaines fonctions avec l'exercice de la magistrature, interdit même aux juges d'être professeurs dans des facultés de droit.

Cette proposition féroce, barbare, critiquée par une délibération du Conseil du Barreau de Montréal, a reçu des sénateurs de notre province : Tessier, Foster (bâtonnier du barreau de Montréal), Choquette, Beaubien et autres, l'accueil qu'elle méritait. Malgré l'hostilité que professe le non-avocat, et surtout le politicien, à l'égard du juge, cet article fut biffé, à la deuxième lecture, par une voix de majorité. Mais le lendemain du vote, paraît-il, le président déclara que les voix avaient été mal comptées et sans remise au vote de la question, sans troisième lecture la loi fut envoyée à la Chambre des Communes.

Les raisons données au soutien du nouvel article sont au nombre de deux.

1. Un juge d'Halifax a ajourné la cour et renvoyé les témoins chez eux au milieu d'une enquête, sous prêtexte qu'il avait un cours à donner ou des examens à faire subir.

2. La faculté de droit de l'Ontario ne compte pas de juges parmi ses professeurs.

Prenons la première raison. Au premier aspect, et sans entendre l'accusé, il semble bien que sa conduite soit étrange. Mais si le juge, au lieu de donner cette raison pour remettre au lendemain, avait prétexté un mal de tête, un "five o'clock", une partie d'échecs, une excursion en auto, le résultat aurait-il été différent? Cependant la loi Ross serait impuisante à réprimer de tels abus.

Du reste, les cours d'appel, par tout le pays, et les tribunaux de première instance, presque partout, siègent à des heures fixes, différentes des heures consacrées aux cours dans nos facultés de droit. Il serait injuste d'ostraciser tous les juges parce qu'un d'entre eux, ayant à choisir entre les plaideurs et ses élèves, a préféré ces derniers.

Deuxième raison.—Il est vrai qu'aucun juge d'Ontario n'enseigne à la faculté de droit. Comme le disait dernièrement un orateur de cette province à une réunion d'avocats:—"Quand un avocat de chez nous est nommé juge, il vend sa bibliothèque et s'achète un fusil de chasse."

Mais cette faculté de droit, la plus nombreuse du pays et la seule qui soit assez riche pour payer des professeurs de carrière, est aussi la seule qui fasse exception à la règle que les juges sont les plus solides piliers des facultés de droit. Plus sédentaires que les avocats, moins exposés à voyager, ayant des heures plus régulières, ils sont les soutiens indispensables de l'enseignement de la science légale.

Voit-on bien ce qui arriverait à notre enseignement du droit si, du jour au lendemain les juges Dorion et Pelletier, à Québec, Lafontaine et Demers, à Montréal, Greenshields, à McGill, devaient descendre de leur chaire? Et dans chacune de ces universités, le nombre de juges-professeurs est moindre qu'il ne l'a été par le passé.

D'autre part, leur enseignement tient ces mêmes juges en contact avec les livres de science théorique, et à l'étude suivie d'une question, par opposition aux recherches sur un point particulier que lui impose l'examen d'un procès. Il lui rappelle qu'il faut remonter à la source, non s'arrêter à l'espèce.

Si l'on interdit aux juges d'enseigner le droit, on devra également leur défendre d'écrire des livres de droit. Si pareille défense existait ailleurs, nous aurions perdu les oeuvres d'Aubry et Rau, le droit romain Accarias, les chefs-d'oeuvres de Story, l'ouvrage récent du juge Ruegg sur les accidents du travail pour ne mentionner que ces ouvrages qui nous reviennent à la mémoire.

Mais il y a d'autres occupations extra-judiciaires auxquelles les juges ontariens, malgré la loi Ross, pourront continuer à se livrer. Ainsi le juge Hodgins pourra continuer d'assister officiellement à tous les synodes anglicans, d'un bout à l'autre du pays, et le juge Riddell pourra, comme par le passé, promener son éloquence d'Halifax à San Francisco. Ces deux occupations auxquelles nous n'avons rien à redire, sont au moins aussi absorbantes que l'enseignement du droit.

Mais l'Ontario offre un exemple autrement scandaleux que celui qui a irrité M. Ross. C'est l'histoire de la paille et de la poutre.

Malgré la loi Fitzpatrick interdisant aux juges de s'occuper d'affaires, le juge Britton, de Toronto, est resté administrateur du National Trust Company, d'une Compagnie d'assurance, et d'autres sociétés savantes du même genre. Le parti qui l'avait nommé l'a toléré. Seuls, les juges conservateurs de cette province ont été mentionnés nommément à la Chambre des Communes, à l'occasion de la loi Fitzpatrick. Aujourd'hui le juge Britton, sans protestation de la part du gouvernement toujours directeur du National Trust Company, est de plus octoégnaire, sourd, presque aveugle, et incapable de marcher seul. Les seules occupations qui paraissent l'intéresser encore sont les assemblées d'administrateur de la National Trust Co., et le prêt d'argent à la petite semaine, qui est son sport préféré. Naturellement, ces travaux le fatiguent et il dort à l'audience.

Tant que le juge Britton siègera, le sénateur Ross n'aura pas le droit de vouloir restreindre les occupations extra-judiciaires des juges des autres provinces, ni ses collègues de l'Ontario celui de proposer leurs juges comme modèles. Qu'ils commencent par nettoyer leur maison, et si la Providence ne travaille pas assez vite, qu'ils proposent l'"empeachment". Ensuite, nous verrons.

En attendant, le devoir des députés de cette province est clair et tout tracé. C'est d'insister pour que la clause interdisant aux juges de professer le droit, si elle est adoptée, ne soit déclarée inapplicable à la province de Québec.

MANIFESTATIONS D'UNION SACREE

Qu'il se rencontre au sein de nos assemblées politiques, au fond de quelques officines de presse et dans l'ombre de certaines sociétés antireligieuses, des sectaires agressifs et retardés, nul d'entre nous, catholiques de France, ne songe à la contester. Bien loin de là! Nous poursuivons, nous dénonçons, nous combattons ces revenants de l'avant-guerre, qui voudraient replonger le pays dans les abîmes et dans les fanges d'où nous tira la grande épreuve.

Mais si l'astuce et l'acharnement de ces malfaiteurs, trop secondés parfois par des fonctionnaires ou des coteries de la veille, obtiennent des succès relatifs et momentanés, propres à semer des inquiétudes, il s'en faut qu'ils soient les maîtres de l'heure, encore moins les dirigeants de l'avenir. Les esprits élevés et clairvoyants savent discerner les vrais intérêts de la France et ont le courage de proclamer bien haut leurs convictions nouvelles. Et c'est autour d'eux, malgré les intrigues maçonniques et les menées révolutionnaires, que finiront par se grouper les citoyens intelligents et patriotes.

C'est ainsi que, l'autre jouren pleine Sorbonne, adressant un discours officiel aux étudiants parisiens, M. Deschanel, président de la Chambre, affirmait la permanence et la gravité de la question religieuse, rendait hommage à "La France de S. Vincent de Paul, de Pascal, de Bossuet, de Pasteur" et déclarait que cette France avait droit, non pas à la tolérance,—expression trop étroite et quelque peu hautaine,—mais au respect.

Des manifestations de cette nature se renouvellement àchaque instant, jetant dans le courant de l'opinion des mots qui portent des semences d'idées et de réalisation. La dernière en date, et l'une des plus remarquables, fut la réception académique de Mgr Baudrillart.

Je n'ai pas dessein d'en donner ici le compte rendu, ni de rappeler les titres éminents du nouvel académicien. Mes lecteurs connaissent assurément la solennité de ces cérémonies littéraires, où se presse l'élite de la société et de la pensée françaises. Quant aux mérites et aux oeuvres de l'illustre prélat, leur écho s'est répercuté chez tous les peuples intelligents et avertis,

Ce que je voudrais souligner aujourd'hui, c'est la signification de cette séance, au point de vue de l'avenir français.

Que, dans la personne de Mgr Baudrillart, un si imposant hommage ait mis en relief le patriotisme et la valeur du clergé français qu'il ait élevé sur le parois cet enseignement libre, hier décrié et menacé; que, d'autre part, le souvenir glorieux du comte Albert de Mun, dont l'éloquent prélat a tracé le portrait magistral, ait opportunément rappelé les services rendus par ce grand catholique à la cause nationale et aux intérêts populaires,—c'était bien le résultat qu'on pouvait espérer de cette conjoncture.

Et ce résulta, certes, est considérable, à l'heure même où le clergé revendique, au sein du pays, le statut et le rang qui lui furent arrachés naguère, où l'enseignement chrétien réclame une indépendance large et garantie, où le salut du peuple est la préoccupation maîtresse des hommes d'Etat et des hommes de bien.

Mais la solennité académique a porté des conséquences encore plus vastes: elle a brillé comme une étoile d'Union sacrée, parmi les discordes allumées par quelques mauvais esprits. L'appel à l'Union a retenti avec une éloquence inattendue, sous la voûte de l'Institut, et il s'est concrétisé dans un programme dont la réalisation satisfait pleinement les caholiques.

J'ai parlé d'éloquence "inattendue". En effet, par un de ces contrastes habituels à l'Académie, et parfois malheureux, le directeur de la Compagnie, chargé d'accueillir Mgr Baudrillart et de s'associer au panégyrique d'Albert de Mun, n'était autre que le romancier Marcel Prévost. Cet écrivain, dont l'oeuvre est d'une moralité douteuse, est connu comme un homme de gauche: il représente, à l'Académie, la libre-pensée dans l'ordre politique aussi bien que dans le domaine littéraire. A coup sûr, on pouvait, de sa part, attendre un éloge courtois et convaincu des hautes et rares qualités de son nouveau collègue, un apologie du grand orateur et du grand Français que fut Albert de Mun. Mais on ne devait espérer davantage et l'on était en droit de redouter, cachées sous les fleurs, de fâcheuses critiques et d'inopportunes réserves.

Et, à dire vrai, pour une oreille catholique, ou même simplement amie de la mesure et de la justice, il y a quelques notes malsonnantes à ce discours. Mais, s'élevant au-dessus de ces discordances, on y entend aussi,—et j'ajoute: on y a remarqué surtout,—la conversion imprévue et décidée de ce romancier libre-penseur aux plus précises nécessités de la paix religieuse M. Marcel Prévost s'est convaincu à la lumière des leçons d'un Baudrillart et d'un Albert de Mun, venant affirmer et raviver les enseignements de la guerre, du devoir, qui s'impose à tous les bons Français de ramener la concorde intérieure par la réparation des injustices consommées contre l'Eglise.

Citons de ce discours, j'allais dire de ce manifeste, un paragraphe particulièrement significatif et qui fut particulièrement acclamé :

"Le lendemain de la guerre, a proclamé le directeur de l'Académie, sera digne de la guerre. Les principes éternels que nos armes viennent de faire triompher, nous les traduirons dans nos moeurs, dans nos lois. Les beaux mots abstraits que les drapeaux alliés déploient sur le monde, nous en ferons, non pas l'étiquette d'une politique étroite et sectaire, mais notre réalité social.e Liberté d'enseigner pour tous, à tous les degrès; liberté de s'associer pour travailler, pour étudier, pour prier; égalité de tous les citoyens devant la loi et devant l'opinion, quels que soient leur doctrine ou leur culte; fraternité sincère, fraternité comme aux jours des tranchées, s'oposant aux stériles luttes de classes. Révisons ce qui doit être révisé, renouons les liens qui furent imprudemment dénoués; mais qu'il ne soit pas dit, Français, que nous avons fait la Société des Nations sans parvenir à réédifier la Société des Français."

Dans cette période, d'une belle envolée, en même temps que d'une courageuse précision, tout se retrouve et se condense, des revendications catholiques: la liberté de notre enseignement, le retour de nos religieux, la reprise des relations avecle St Siège entrainant forcément les réparations et les garanties nécessaires au clergé.

Tel est le programme, qu'en pleine Académie, une voix de gauche a jeté à la France attentive. Et l'élite intellectuelle et sociale que groupait la solennité littéraire, cette assemblée de tout parti, de toute opinion, de toute religion, s'est associée, par des applaudissements longs et chaleureux, a cette déclaration de principes, à cette énumération de réformes.

Il y a encore des ombres et des grouillements dans les bas-fonds de la politique; mais, de plus en plus, le soleil de vérité et de justice éclaire les sommets.

François VEUILLOT.

Toutes les responsabilités

Enfin! le rapport de la commission des responsabilités vient d'être distribué aux membres de la Conférence! Peut-on espérer que la question, bientôt, sortira du domaine de la théorie?

Croirait-on qu'il y a encore des gens qui s'étonnent qu'on puisse rechercher les auteurs responsables de la guerre? La première obligation de la défense sociale n'estelle pas, cependant, la recherche des criminels? Or, y a-t-il criminels plus grands que ceux qui déchaînèrent le conflit mondial où des millions d'hommes ont perdu la vie, qui a jeté partout le deuil, la désolation, la ruine, et désolé, ravagé l'humanité entière à un point jusqu'alors inconnu? Si ces criminels-là ne sont pas poursuivis et châtiés ce sera une honte pour la justice humaine.

Il faut donc que les coupables soient recherchés et frappés, sinon la réparation restera incomplète; et ce sera non seulement une lourde faute, mais aussi un grave danger, car, à la première occasion, les criminels d'hier porteront de nouveau atteinte à la paix du monde. C'est fatal.

J'ai dit à plusieurs reprises que pour établir la responsabilité austro-allemande dans toute son ampleur il était indispensable de remonter plus haut que les événements de 1914. Si on limite l'examen des faits à 1914, on passera à côté de la vérité. En effet, les événements antérieurs furent, tout autant que ceux de 1914, la cause déterminante du conflit européen.

Ne remontons pas plus loin que 1905. A cette époque, qui oserait nier que l'Allemagne ébranlafortement la paix européenne en s'opposant à nos projets au Maroc? On se souvient avec quelle brutalité elle opéra. En débarquant à Tanger, Guillaume II nous faisait un affront délibéré. En exigeant le départ de notre ministre des affaires étrangères, l'Allemagne exerçait sur nous la plus inadmissible des contraintes. Si nous lui avions répondu du tac au tac c'était la guerre. Notre condescen-

(A suivre sur la 3ème page)

RAPPORT SUR LES CULTURES

Ottawa, 13 mai—Le Bureau Fédéral de la Statistique a publié un rapport sur les cultures,—le premier de la saison de 119—relatif à la condition du blé d'automne et aux effets de l'hiver sur cette céréale, l'état des prairies artificielles en foin et trèfle et le degré d'avancement des semailles de printemps, le tout basé sur les informations des correspondants agricoles au 30 avril.

Etat du blé d'automne et dommages causés par l'hiver — En raison de l'exceptionnelle douceur de l'hiver, les dommages causés au blé d'automne sont presque insignifiants pour l'ensemble du Dominion, on les évalue à 5 p. c., représentant 42,250 acres sur 840,000 acres emblavés l'automne dernier. Une proportion aussi minime dégâts ne se retrouve que durant l'hiver 1915-16, où elle fut également de 5 p. c.; ce pourcentage constitue un contraste frappant avec celui du rude hiver 1917-18, dont les rigueurs ont fait périr plus de la moitié du blé d'automne en terre. Dans l'Ontario où se cultive la presque totalité du blé d'automne, la proportion détruite est de 5 p. c., ou 39,000 acres; dans l'Alberta, elle est de 7 p.c., soit 3,100 acres, et dans la Colombie Britannique de 2 p.c., 150 acres. En conséquence, l'étendue cultivée en blé d'automne susceptible d'être mossonnée cette année se trouve réduite à 797,750 acres, au lieu de 416,615 acres en 1918. Ces cultures sont ainsi réparties: 744,000 acres dans l'Ontario, 6,100 acres au Manitoba, 40,600 acres dans l'Alberta et 7,050 acres en Colombie Britannique. A la fin d'avril, la condition moyenne du blé d'automne est appréciée, pour l'ensemble du Dominion, à 103, soit 3 p.c., au-dessus de la condition moyenne calculée sur la période de huit ans 1911-18. En 1918 elle était évalué à 76, soit 24 p.c. au-dessous de cette moyenne, et en 1917 à 88 ou 12 p.c. au-dessous. Au 30 avril 1919, cette moyenne est de 103 dans les provinces d'Ontario et du Manitoba, de 101 dans l'Alberta et de 100 en Colombie Britannique, où elle est absolument égale à la moyenne.

Prairies artificelles, foin et trèfle —La proportion des cultures en foin et trèfle détruites par l'hiver est estimée à environ 6 p.c., au lieu de 11 p.c., en 1918 et 9 p.c. en 1917. L'état de ces cultures est coté 99 p.c., soit 1 p.c. au-dessous de la moyenne des huit ans 1911-18. Par provinces, on trouve les chiffres suivants. Ile du Prince-Edouard 102, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et Québec 101, Ontario 98, Manitoba 99, Saskatchewan 94, Alberta 95 et Colombie Britannique 100.

Semailles du printemps—Dans les provinces maritimes et dans Québec, les semailles n'étaient pas encore commencées fin avril. Dans Ontario, le printemps est tardif et les semailles commencent à peine. La neige tombée durant la dernière semaine d'avril a nécessairement reculé ces travaux car, en beaucoup d'endroits, le sol est trop mouillé pour être ensemencé. Dans l'ouest, le printemps a commencé tard, mais vers la fin d'avril, les semailles devenaient actives, et, en général, le sol était en bon état. Numériquement, environ 60 p.c. du blé de printemps avait été semé au 30 avril dans les cinq provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie Britannique, au lieu de 65 p.c. l'année dernière, Québec compris. Dans l'Ontario, la proportion est de 20 p.c. contre 68 p.c. l'an dernier; au Manitoba 40 p.c. contre 94 p.c.; dans la Saskatchewn 62 p.c. contre 85 p.c.; dans l'Alberta 77 p.c. contre 92 p.c. et dans la Colombie Britannique 45 p.c. contre 6 p.c. En avoine, la proportion semée dans ces cinq provinces atteint 9 p.c., et celle de l'orge 5 p.c. Pour l'ensemble des semailles, la proportion des emblavures faites au 30 avril s'élevait à 30 p.c., ou près d'un tiers.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à **midi, lundi, le 9 juin 1919**, des soumissions pour des changements et additions à l'édifice du service culinaire, à l'hôpital militaire de Winnipeg, Man., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur l'enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour changements et additions à l'édifice du service culinaire, à l'Hôpital Militaire, Winnipeg, Man.

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formules de soumission aux bureaux de l'architecte en chef, du ministère des Travaux publics, Ottawa, du surintendant des hôpitaux militaires, 607 édifice Notre-Dame Investment, Winnipeg, de l'architecte résident, Winnipeg, et du commis des travaux, Regina, Sask.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les formules.

Un chèque égal à 10 p.c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie, des bons, des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèques, si c'est nécessaire, pour compléter le montant.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 13 mai 1919.

27—28

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que Derrick Arthur Hayden, de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, Tydvil Hayden, pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.
Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.

5—26

Toutes les Responsabilités

(Suite de la 1ère Page)

dance seule parvint à écarter la catastrophe.

Bien entendu, une pareille politique ne peut manquer de laisser de graves ferments de discorde. Tôt ou tard, ceux-ci devaient entrer en jeu. Pour que l'apaisement pût se faire, il aurait fallu que la politique allemande, reconnaissant ses torts et pressentant le péril, se modifiât du tout au tout. Or, comme on le sait, il n'en fut rien. Au contraire, par la suite l'Allmagne accentua encore son altitude provocatrice.

Les graves incidents diplomatiques soulevés du fait de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie, soutenue avec une énergie inouïe par l'Allemagne, ne pouvaient qu'aigrir davantage les rapports entre les différents se terminèrent, on s'en souvient, par un coup de théâtre dont les conséquences devaient être fatales pour l'avenir: je veux parler de l'ultimatum remis à Pétersbourg par le comte de Pourtalès, ambassadeur d'Allemagne ultimatum qui était une humiliation gratuite infligée à la Russie. Ceci était d'autant plus abominable que rien n'était plus aisé que de terminer le différend d'une façon amicale. La Russie ne demandait, quoique l'Autriche-Hongrie fût mille fois dans son tort en annexant brutalement la Bosnie-Herzégovine, ce qui équivalait à déchirer le traité de Berlin, qu'une solution amiable. De quel poids pesa, en juillet 1914, l'ultimatum Pourtalès de mars 1909? Je suis de ceux qui croient que ce poids pesa lourd dans la balance du destin, d'autant plus que par l'effet d'un malencontreux hasard les choses se présentaient sous le même aspect qu'en 1909. Le litige avait les même causes. Le grand tort de la Russie fut, depuis 1909, de n'avoir pas poussé vigoureusement sa préparation militaire. Il était pourtant certain que l'Allemagne et l'Autriche allaient accentuer leur politique agressive. Et entre 1909 et 1914 il y avait eu 1911, c'est-à-dire le coup d'Agadir! La France fut, hélas! la plus grande victime de cette funeste erreur russe.

On se souvient que, au lendemain même de la déclaration de guerre, j'ai révélé que le gouvernement hongrois, et en particulier Tisza, qui était le plus dangereux agent allemand qu'il y eut en Autriche-Hongrie, avait attiré l'infortuné archiduc héritier et sa femme dans un guet-apens. La brochure publiée récemment par l'ancien confesseur de la duchesse de Hohenberg, et intitulé: "Le crime de Sarajevo et les responsabilités du comte Tisza dans la guerre mondiale", affirme que l'archiduc héritier, sous l'influence d'un funeste pressentiment, s'était refusé en différentes occasions de se rendre à Sarajevo, et que seul un pressant appel à ses sentiments chevaleresques l'avait décidé à se mettre en route. Les mesures les plus élémentaires de précaution furent négligées et on peut dire que l'archiduc et sa femme furent attirés dans une véritable embuscade. La brochure accuse nettement la cour de Vienne et les magnats hongrois d'avoir fait assassiner l'archiduc héritier, qui les gênait, pour ensuite prendre prétexte du meurtre afin d'asservir à jamais les yougo-slaves. Le but poursuivi à Vienne et à Budapest était donc double.

Si on se décide à faire une enquête sur les origines de la guerre, je crois qu'on agirait sagement en recherchant toutes les responsabilités encourues au sujet du drame de Sarajevo, qui en fut le prétexte. Tisza a payé. Son complice Tchirsky est mort. Soit. Mais il y a d'autres coupables. En suivant la trame du complot je suis persuadé qu'on arrivera à découvrir des choses fort précieuses pour l'établissement de la vérité. Il est bon de remarquer qu'aussitôt que le crime préparé par Tisza avec l'entière complicité de Vienne et de Berlin fut réalisé, on voit la machine guerrière se mettre en mouvement avec une rapidité vertigineuse—coûte que coûte on voulait, dans ces deux capitales, aller à la guerre. Bien mieux, il semble que Berlin ait eu la crainte qu'à la dernière minute Vienne, devant l'horreur de la catastrophe préparée, fléchit. A cet égard, le télégramme du 25 julilet 114, adressé par l'ambassadeur d'Autriche à Berlin à son gouvernement et livré à la publicité par M. Venitch est bien significatif. "On considère ici, télégraphiait cet ambassadeur, tout ajournement des opérations militaires comme très périlleux, à cause de l'intervention d'autres puissances. On nous conseille avec la plus grande insistance que nous passions immédiatement aux actes, afin de pouvoir mettre le monde devant un fait accompli."

C'était, par conséquent, bien la guerre préparée de longue date, la guerre qu'un peuple chauffé à blanc par la propagande pangermaniste souhaitait de toute son âme, la guerre que tous les dirigeants d'Allemagne et d'Autriche cherchaient depuis si longtemps, qu'on voulait déchaîner à tout prix. La préméditation est certaine. Il serait vraiment scandaleux que les coupables échappassent au châtiment. Guillaume II et ses nombreux complices ne jouiront pas longtemps le rôle de Ponce Pilate lorsqu'on se donnera la peine d'instruire leur procès.

André MEVIL.

SEANCE A L'HOSPICE

Grande séance à la Maison Provinciale des Soeurs Grises, Saint-Boniface.

Le 10 de ce mois, mardi prochain, aura lieu à la Maison Provinciale des Soeurs Grises, à 8 heures p.m., une séance vocale et orchestrale, au profit de l'orphelinat. La patrie vocale sera donnée par les orphelines, laquelle sera enrichie du concours du remarquable cantre, M. Hélie; la partie orchestrale sera donnée par la Musicienne Association de Winnipeg sous la direction de monsieur Bourgeault. Billets d'admission 50 cents, sièges réservés 75 cents.

Cette séance fait appel à la charité du public; nous espérons que les auditeurs seront nombreux.

— PROGRAMME —

Entrée—Orchestre
Choeur de fête—"Jours Heureux" .. .. A. Trojilli
Déclamation—"Légende Biblique"
Hommage de Fête—Présentation de fleurs.
Chant—Quatuor enfantin—Quatre Hirondelles causaient ......E. Pavisi
Récitation — "The Priest's Revenge—(An espisode of the French Revolution)
Chant—Le Credo ....Fause
M. Hélie
Déclamation—Prire Canadienne .... Gustave Zidler,
— Fantaisie —
Chant—Solo, The Angels Serenade .. .. G. Braga
Dialogue—Jésus et les enfants
Choeur—Vivat ....F. Schubert
— Adresse —
O Canada!

Bienveillant concours de l'orchestre "Winnipeg Musicians Association",

CONCERT HELIE

C'est au 17 juin qu'est définitivement fixée la date du concert de M. L.-S. Hélie, ténor, que nous annonçions, la semaine dernière. Sa Grandeur Mgr Béliveau en a gracieusement accepté le patronage.

M. Hélie s'est assuré, pour la circonstance, le concours de M. John Waterhouse, éminent violoniste de Winnipeg; et de M. Rodolphe Pépin, accompagnateur.

Inutile de répéter que le programme comportera des morceaux de première valeur qui, étant donné le talent bien connu et toujours apprécié de ces artistes, promettent une soirée des plus agréables. Qu'on en profitt! Les événements musicaux sont passablement rares à Saint-Boniface; ne craignons pas de donner un généreux encouragement à ceux qui prodiguent leurs efforts pour varier le ton de notre vie courante.

Le concert aura lieu, dans la salle du Collège, à 8 heures 15.

Les billets sont en vente au bureau de l'Association d'Eudcation, angle des rues Provencher et Aulneau.

Forestiers Catholiques

A la dernière Assemblée Régulière de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, la résolution suivante a été passée: —Proposé par le Frère Georges L'Evêque, secondé par le Frère Adrien Agagnier: — Que les membres de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques ayant appris avec douleur la mort du Frère Philias Trudeau, offrent aux membres de la famille du regretté défunt Frère Philias Trudeau leurs plus sincères condoléances et leurs vives sympathies dans le grand deuil qui les afflige. Que copie de cette résolution soit envoyée a la famille du défunt Frère Trudeau, et a la presse pour publication.—Adopté à l'unanimité.

Georges L'EVEQUE,
Secrétaire-Archiviste.

NOTES LOCALES

Une députation de sollats et de grévistes s'est adressée a Son Honneur le Maire Béliveau lundi dernier lui demandant de convoqué une assemblée spéciale du conseil de ville pour suspendre la motion du conseil qui avait été adopter à sa dernière séance concernant les employés de la ville. Le nombre de la députation était au delà de 1,000 personnes. A sa séance tenue le même soir le conseil à suspendu les motions passées à la séance de la semaine dernière jusqu'à la prochaine séance régulière du conseil.

Il y a à la cathédrale salut du Très Saint Sacrement à tous les soirs pendant le mois de juin en l'honneur du Sacré-Coeur.

Le jour de l'Assencion La Fanfare La Vérendrye à donné un joli concert promenade dans les jardins du Palais Archiépiscopal.

Les Indiens du Canada

Voici le nombre, par provinces, des Indiens du Canada, d'après le dernier rapport du gouvernement fédéral: Alberta, 8,837; Colombie, 25,694; Manitoba, 11,694; Nouveau-Brunswick, 1,846; Nouvelle-Ecosse, 2,031; Ontario, 26,411; Ile du Prince-Edouard, 292; Québec, 13,366; Saskatchewan, 10,646; Territoires du Nord-Ouest; 3,764; Yukon, 1,528. Total 105,998.—Les Cloches de Saint-Boniface.

LA PRESSE

L'exportation qui se fait des produits alimentaires vers l'Europe est d'une telle activité semble que l'on veuille vider le Canada de tous ses vivres. Cette exportation n'est limité que par le fait que les vaisseaux, quoique nombreux, ne le sont pas encore assez pour transporter à l'étranger tous les produits que des exportateurs ont accaparés sur les marchés canadiens en faveur des peuples d'outre-mer et, naturellement, pour leurs profit personnels.

Devant une telle situation, peut-on s'étonner que les prix des vivres au Canada montent avec une rapidité exaspérante?

Des chiffres officiels, pris au Board of Trade de Montréal, vont faire voir tout l'intensité de cette exportation en ce qui se rapporte seulement à l'approvisionnement du blé et de la farine.

L'exportation du blé—Dans le seul espace de temps qui s'est écoulé depuis le 1er mai, il a été expédié en Europe, rien que par les vaisseaux qui partent du port de Montréal, plus de quatre millions de boisseaux de blé. Les quantités de blé pris par chacun de ces navires pour les ports que nous mentionnons, ont été comme suit: "Buckleigh", 269,202 boisseaux, pour Falmouth; "Ilford", 208,173 boisseaux, pour Falmouth "Frankby", 237,548 boisseaux pour Gibraltar; "Pruth", 274,331 boisseaux, pour Falmouth; "Burnholme", 200,909 boisseaux pour Gibraltar, "Queen Maud", 207,215 boisseaux, pour Falmouth; "Norfolk Range", 76,000 boisseaux pour Hull; "Pacific Transport", 247,030 boisseaux pour Falmouth; "Trident", 227,125 boisseaux, pour Falmouth; "Cornish Point", 266,675 boisseaux, pour Falmouth; "Bretanier", 215,308 boisseaux, pour Gibraltar; "Hannington Court", 256,-321 boisseaux, pour Falmouth; "Erlesburgh", 211,708 boisseaux, pour Ralmouth; "Buruholme", 200,899 boisseaux pour Falmouth; "Red Bridge", 202,582 boisseaux, pour Falmouth; "Trewelland", 288,000 boisseaux pour Falmouth. Plusieurs des mêmes vaisseaux ont aussi pris de bonnes cargaisons de farine, formant un total de 521,869 sacs. Le "Burgemeister Schroeder" en a pris pour sa part 131,811 sacs pour Rotterdam. Mais ces chiffres ne sont que pour les cargaisons prises jusqu'à la fin de la semaine dernière et de fortes quantités ont encore été exportées cette semaine.

Pour les allemands—Est-il étonnant, en présence de tels chiffres, avec une exportation aussi intensive, que les prix des vivres montent d'une manière si rapide et à un si haut niveau au Canada. Jusqu'à un certain point, et dans de certaines limites, l'on pourrait comprendre que des vivres doivent être envoyés aux alliés. Mais faudra-t-il que les Canadiens serrent aussi leurs ceintures en faveur des Allemands?

Et cependant, il faut déclarer qu'une partie des vivres que nos exportateurs envoient de l'autre côté de l'océan sont pour les anciens sujets de l'ex-kaiser Guillaume. On a remarqué peut-être que le port de Falmouth est souvent indiqué comme port de destination des cargaisons prises à Montréal. C'est là que les vivres qui seront plus tard envoyé en Allemagne sont réunis. Il y a quelque temps, les marins anglais des divers vaisseaux venus dans le port de Montréal ont déclaré nettement qu'ils refuseraient de transporter des vivres dans les ports des Allemands, et c'et pour cela que les autorités britanniques font concentrer ces vivres au port de Falmouth. Dire que c'est pour soulager les dévastateurs de la Belgique et de la France que nous sommes obligés de nous priver une bonne partie du temps. C'est vraiment inoui!

* * *

D'après le rapport officiel de la dernière année financière, on constate que la valeur des exportations de divers produits agricoles du Canada était comme suit: bestiaux, pores, moutons, volailles, $18,175,979; beurre, $2,042,479; fromage, $36,630,119; crème, et lait (condensés ou en conserve), $4,957,701; oeufs, $13,012; lard, $528,786; viandes divreses, $80,431,720; poisson, $33,221,175.

Voilà près de 180 millions de dollars qui ont été réalisés sur les exportations de quelques-uns de nos produits de la ferme et des pêcheries, en quelques mois, et le ministre du Travail qui tolère cette exportation, la permet et l'encourage, a le toupet de prétendre que le Canada agricole ne produit pas assez pour le consommateur canadien!

Et, dans tout cela, nous ne comptons ni le blé, ni la farine, ni les grains de toutes sortes, qui passent en Europe aussi vite que le permettent les moyens de transport, et dont les prix élevés scandalisent, même, un grand nombre de personnes intéressées dans le commerce.

Dans les bulletins du commerce, ce matin, nous lisons que "la demande pour l'exportation des produits canadiens de la ferme est sans précédent"; que, pour cette raison, les prix ont une tendance à la hausse, et aussi parce que "la mise en entrepôts est très active" par le temps qui court, sans doute pour faire face à cette "exportation sans précédent". On mentionne particulièrement les oeufs, les volailles gelées, le beurre et le fromage. D'immenses quatités d'oeufs, la semaine dernière, ont été exportées en Angleterre, par les ports américains; une plus grande quantité encore attend, en entrepôts ou sur les quais, l'arrimage dans les transports.

L'exportation de la volaille gelée a été si grande, qu'on se demande s'il en reste suffisamment, ici, pour accommoder la consommation domestique.

L'exportation du beurre et du fromage est devenue une véritable orgie, et il n'est pas étonnant qu'on prétende, pour s'excuser, i leur rareté actuelle sur nos marchés et dans nos entrepôts. Dans ces conditions déplorables, le consommateur canadien doit se contenter de la margarine qu'on lui fait payer de 33 à 35 centins la livre, et même plus.



ON DEMANDE DES RECRUES

Pour l'Infanterie Légère Canadienne Princesse Patricia

LE REGIMENT après quatre années et demie de service en France, a, par un arrêté-en-conseil, été officiellement déclaré une unité régulière des troupes Permanentes du Canada, avec quartier-général Temporaire, à Toronto, Ont. Un certain nombre d'anciens officiers et d'hommes de tous rangs vont continuer à faire partie du bataillon et tous les officiers qui seront nommés auront déjà fait du service outre-mer.

Conditions

1. Enrôlement pour deux ans.
2. Solde et allocations basées sur celles des troupes expéditionnaires canadiennes.

Qualifications

1. Aptitude physique.
2. Age, 18 à 45 ans.
3. Hauteur 5 pieds et 4 pouces.
4. Les ex-soldats devront produire de bons certificats de licenciement.

Il y aura des dépôts à Toronto, London, Winnipeg et Vancouver.

Les hommes qui désirent s'enrôler devront se présenter au Lieut.-Colonel W P. Butcher, dépôt de recrutement Toronto, Ont.

DIEU SAUVE LE ROI
Ministère de la Milice et de la Défense
Ottawa, le 16 avril 1919.
Q.G., 1-1-129. 28-30

ON DEMANDE DES HOMMES

On demande immédiatement des hommes de bon caractère pour faire du service dans l'artillerie montée royale canadienne et l'artillerie de garnison royale canadienne.

1. Age de 18 à 45 ans.
2. Durée du service 2 ans.
3. La solde et les allocation sont comme suit:
   Sergent-Major Batterie, $1.80 par jour.
   Sergent, Quartier-Maître, Batterie, $1.70 par jour.
   Sergents, $1.50 par jour.
   Caporaux, $1.20 par jour.
   Bombardiers, $1.15 par jour.
   Canonniers et conducteurs, $1.10 par jour.
4. Rations excellentes et abondantes.
5. Logement gratuit.
6. Soins médicaux gratuits.
7. Accoutrement gratuit.
8. L'artillerie montée royale canadienne est pourvue de bons chevaux de selle.
9. Le plus élégant des uniformes de grande tenue est porté par les hommes de l'A.M.R.C.
10. On préfère des célibataires.
11. Les dépendants des hommes mariés à l'époque de leur engagement, ont droit à des allocations.
12. Stations—A.M.R.C. Kingston, Ont. —A.G.R.C., Halifax, Québec, Esquimault.

Toutes les demandes d'engagement doivent être adressées à l'officier commandant de l'artillerie royale canadienne, aux endroits susmentionnés.

DIEU SAUVE LE ROI
Ministère de la Milice et de la Défense.
Ottawa, 16 avril 1919.
H.Q. 1-1-129. 28-30



Le remède des familles contre les toux et rhumes. "Shiloh coûte si bon marché et fait tant de bien."



PETITES ANNONCES

A LOUER—Trois appartements de deux chambres chaque, avec électricité et eau, salle de bains à l'étage, à louer pour seulement $12.00 par mois chaque dans le bloc Gevaert & Deniset. Aussi quatre chambres, pouvant servir de magasin et de résidence, même prix. S'adresser 86 81 ou 139 avenue Provencher. Téléphone M. 2354 et M. 993. —28

ON DEMANDE—Quelques bons commis d'expérience pour un bureau de banque. Banque d'Hochelaga, Winnipeg. —27

ON DEMANDE—Une servante; pas de lavage, pas de repassage: bon salaire. S'adresser à Madame Joseph Bernier, 168, rue Dumoulin, Téléphone Main 1020.

ON DEMANDE—Une servante. S'adresser au No 147, Avenue Provencher.

Images de Ste Jeanne d'Arc et de Saint Roch en couleur. Grandeur: 8x11, prix 3 pour 25c ou 8 pour 50c. Agents demandés. Gros profits. Adresser: A. BARNABE, 1331, Delorimier, Montréal, Qué. —25

ON DEMANDE—Une servante générale une femme de préference. Bon gages. S'adresser à Madame Gevaert, 86, Avenue Provencher, Saint-Boniface. —21

ON DEMANDE — Une bonne servante. Sans lavage. Bon salaire. S'adresser à Mme Dr Lachance, No 4, rue Hamel, Saint-Boniface. —20

ON DEMANDE—Une servante chez Madame F. Deniset, 139, Avenue Provencher; téléphone M. 993. Très bons gages. Pas de lavage.

ON DEMANDE—Une servante. S'Adresser à Mme T.-A. Bernier, 147, Avenue Provencher. Télé. M. 2290